

SUD éducation Paris

30 bis rue des Boulets, 75011 Paris

☎ 01 44 64 72 61

✉ contact@sudeducation75.org



À

Monsieur le Recteur de l'Académie de Paris,
Monsieur le Directeur d'Académie,
Madame la Secrétaire générale de l'Académie de Paris,
Monsieur le Directeur de l'E AFC,

Paris, le 28 avril 2023

Objet : droit à la formation initiale et continue des AED

Madame, Messieurs,

Dans le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation il est indiqué à l'article 6 que les personnels AED bénéficient d'une formation dite d'adaptation à l'emploi et d'une formation tout au long de la vie.

Or, à l'heure actuelle aucune formation n'est proposée aux assistant·es d'éducation de notre académie.

Comme pour tout emploi, la formation est une nécessité, à la fois au moment de l'embauche, mais également tout au long de la carrière. À l'heure actuelle, les collègues AED se trouvent obligé·es de s'auto-former, sans que des outils ne leurs soient fournis par leur employeur.

La diversité de leurs missions, leur rôle éducatif et les situations, parfois complexes, auxquelles elles et ils se trouvent confronté·es font pourtant de cette formation, initiale et continue, une nécessité.

La récente possibilité de CDI sation ouvre la voie à une professionnalisation de ce métier.

SUD éducation Paris revendique la mise en place d'une formation initiale pour les assistant·es d'éducation nouvellement embauché·es dans les EPLE, formation qui se doit être riche et diversifiée, portant à la fois sur la connaissance du fonctionnement du système éducatif, sur leurs missions et sur leur rôle éducatif.

Les AED peuvent exercer leurs missions en lycée ou en collège, en internat ou dans l'enseignement spécialisé (SEGPA, EREA...), en tant qu'assistant·es pédagogiques, etc. Cette diversité doit être prise en compte dans la mise en œuvre d'une formation initiale pour que celle-ci soit adaptée à chaque contexte.

D'autre part, un plan de formation continue riche et diversifié doit être mis en place, permettant aux assistant·es de renforcer leurs connaissances sur des aspects divers de leur métier et développer leurs pratiques professionnelles.

Enfin, comme tout métier relevant de l'éducatif et de la prise en charge collective d'un groupe, ici les élèves, des analyses de situation professionnelle doivent être proposées pour échanger entre pair-es.

Nous espérons que la question de la formation initiale et continue des AED sera prise en compte dans les travaux de l'académie sur la formation des personnels pour l'année 2023-2024. Nous ne manquerons pas de ré-aborder ce sujet en instance.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez croire, Madame, Messieurs, en notre profond attachement au service public d'éducation.

SUD éducation Paris